

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_B338-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B338

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, dans le cadre des accords-cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, dans le cadre des accords-cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi attributaires (n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n°2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n°2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'entrées de villes.

Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux subséquents à ces accords cadre relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières.

Exposé des motifs :

Economie du marché

Par délibération n° 2013-B084 du 07 mars 2013, le Bureau Communautaire a autorisé la signature des accords-cadres multi-attributaires n° 2012 AC 01 relatifs à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts. Ces accords-cadres ont été passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert, pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - GIL TP
 - EUROVIA
 - SOGEV
 - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI

- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - SNEF
 - NOEL BERENGER
 - SPIE

- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vue de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Le marché subséquent, objet de ce rapport, porte sur l'entrée de ville de Mimet - RD58/Chemin des Moulières.

L'entrée de ville de Mimet - RD58 / Les Moulières se situe au niveau de l'intersection de la route départementale n°58 et du chemin des Moulières. L'intervention programmée a pour première vocation de marquer significativement l'entrée nord-ouest de la commune de Mimet. D'autre part, les aménagements envisagés permettront de mettre en sécurité tous les usagers par la création d'une chicane, par l'intégration des cycles et par l'amélioration de la visibilité de ce carrefour.

Le programme de ce projet a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 23 février 2012, puis d'une modification acceptée par le Bureau Communautaire du 07 mars 2013.

Le dossier de consultation des entreprises de cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres N° 2012 AC 01, N° 2012 AC 02 et N° 2012 AC 03 en application de l'article 76 du code des Marchés Publics ;
- 3 Lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :

Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers,

Lot n°2 - Eclairage Public,

Lot n°3 - Espaces Verts,

- Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de la Consultation pour l'ensemble des candidats, est de 6 semaines.
- La durée des travaux sera définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent relatif à chaque lot.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

- lot n°1 - Voirie et réseaux divers : 383 000,00 € HT,
- lot n°2 - Eclairage public : 21 000,00 € HT,
- lot n°3 - Espaces verts : 32 000,00 € HT,

Mise en concurrence :

Le 14 juin 2013, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire des accords-cadres. La date limite de remise des offres était fixée au 10 juillet 2013 à 12h00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1 - Prix des prestations : coefficient de pondération : 70 %
- 2 - Délais : coefficient de pondération : 30 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 juillet 2013 a décidé d'attribuer les marchés :

- n° 12MS 1D 02 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, à l'entreprise GIL TP, pour une durée de travaux de 11 semaines et pour un montant estimatif de 359.826,68 € HT ;
- n° 12MS 2A 02 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, à l'entreprise SNEF, pour une durée de travaux de 8 semaines et pour un montant estimatif de 20.049,40 € HT ;
- n° 12MS 3A 02 relatif aux travaux d' « Espace Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, à l'entreprise CALVIERE, pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif 21.497,55 € HT ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Vu la délibération n° 2011-A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE (2012) pour un montant de 4,5M€ ;

Vu la délibération n° 2012-B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012 approuvant le programme de l'opération d'Entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières ;

Vu la délibération n° 2012-A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9M€ ;

VU la délibération n° 2013-B084 du Bureau Communautaire du 07 mars 2013, autorisant la signature du marché accord cadre N° 2012 AC 01, N° 2012 AC 02 et N° 2012 AC 03 ;

Vu la délibération n° 2013-B133 du Bureau Communautaire du 07 mars 2013 validant la modification du programme de l'opération d'Entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières ;

VU les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 juillet 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS 1D 02 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, à l'entreprise GIL TP, pour une durée de travaux de 11 semaines et pour un montant estimatif de 359.826,68 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS 2A 02 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, à l'entreprise SNEF, pour une durée de travaux de 8 semaines et pour un montant estimatif de 20.049,40 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS 3A 02 relatif aux travaux d' « Espace Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, à l'entreprise CALVIERE, pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 21.497,55 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 AP GLOBAL, qui dispose des crédits suffisants.

2013_B338

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, dans le cadre des accords-cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI



23 JUIN. 2013